



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts d'Artois Presses Université ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche restreinte du 26 avril 2019.

ARRETE

Article premier :

Monsieur Jean-Marc VERCRUYSSSE, Maître de Conférences, est nommé directeur d'Artois Presse Université.

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} mai 2023 et prendra fin au plus tard au terme du mandat du Président.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'université d'Artois.

Article 4 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 1^{er} mai 2023

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 05/05/2023

Publication sur l'intranet le : 05/05/2023

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 05/05/2023

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr